

Gouvernance et Charte

l'exemple du Parc naturel régional du Pilat



Parc naturel régional du Pilat : situation géographique



Parc du Pilat : en quelques dates



- *Date de création : 17 mai 1974*
- *Date de révision n°1 de la Charte : 1990*
- *Date de révision n°2 de la Charte : février 2000*
- *Date de révision n°3 de la Charte : 23 octobre 2012*

Gouvernance - hors période de révision

- *Syndicat mixte du Parc : 47 communes, 4 intercommunalités (depuis 2008)
Départements de la Loire et du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes, 17
Villes-Portes, La Métropole de Lyon (soit un **Conseil syndical** de 86 élus)*
 - *Ont été membres du Conseil syndical : Chambres Consulaires et CRPF (sont désormais invités)*
 - *L'État est invité aux réunions du Conseil syndical, de même que l'association des Amis du parc*

- ***Bureau** de 25 membres dont 1 Pdt et 6 VP (des réunions de l'exécutif Pdt + VP)*
 - ***4 Commissions thématiques***
 - ***1 Conseil scientifique***
 - ***Groupes de travail + Comités de pilotage** en fonction des projets*



Exemple du Groupe de travail « économie de proximité »

Composition : Parc et des intercommunalités, Consulaires , Cigales (Clubs d'investisseurs locaux), Association des amis du Parc, Conseil scientifique, Structures d'aide aux entreprises, Réseaux d'entreprises ...

Mission confiée par le Bureau du parc : expérimentation des outils de la finance participative pour soutenir, des projets d'entreprises ou d'associations contribuant aux objectifs de la Charte du Parc

Recherche, analyse, sélection et accompagnement des projets d'entreprises ou d'association bénéficiant des partenariats que le PNR à signer avec :

- 4 Plateformes de crowdfunding KissKissBankBank (don contre don) / HelloAsso (don) / Hellomerci (prêt solidaire) / Lendopolis (prêt rémunéré)
- Banque (Caisse Epargne Loire Drôme Ardèche – compte sur livret dédié)

Premiers projets sous mentorat du Parc



 Découvrez les projets

 Comment ça marche ?



Moi

FR



Parc naturel régional du Pilat

 Pélussin, France

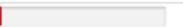
Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Ce groupement de collectivités agit en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien être des habitants motivent les actions d'accueil, ... [Voir la suite](#)

Projets soutenus 2

Projets suivis 2



Laitdy Jo
ALLAITEMENT
Laitdy Jo, marque française de produits/ servic...
par laetitia Le Maner

32% 

4 000 € - Objectif



J- 25



Des Fromages de Rove, vous allez en Rêver !
Des Fromages de Rove, vous allez en Rêver !
par La Ferme des Pialles

82% 

10 000 € - Objectif



J- 20

En continu, rappeler que

➤ *La Charte est document d'engagements librement consentis par les collectivités, les EPCI et l'Etat qui en sont signataires*

➤ *La Charte ne se lit pas comme un roman mais comme un dictionnaire*

➤ *Le Syndicat mixte de Parc n'exerce
AUCUNE COMPETENCE et AUCUN RÔLE DE POLICE*

Et aussi qu'un Parc naturel régional, ce n'est pas un Parc national



Gouvernance en période de révision

6 parties prenantes ciblées : Pouvoirs publics, Universités, Citoyens, Médias, Associations et Entreprises

- *Création d'un comité de pilotage de la Charte (uniquement pouvoirs publics)*
- *Mobilisation des instances de gouvernance habituelles du Parc*



Gouvernance en période de révision (suite)

- *Création d'un **groupe de citoyens** appelé à suivre la révision de bout en bout*
- *Instauration de **séances de travail thématiques** qui varient au fur et à mesure des étapes de la révision, par exemple :*
 - *Sur des sujets délicats : **éolien, loisirs motorisés, urbanisme***
 - *Sur les futurs axes de la Charte pour les décliner de manière plus opérationnelle :*
 - *une gestion maîtrisée des espaces et des ressources,*
 - *des modes de vie plus sobres et plus solidaires,*
 - *des modes de production durables en lien avec la consommation locale,*
 - *un Parc, acteur du territoire régional et au-delà,*
 - *une mobilisation de tous pour changer d'ère*



Des progrès à faire :

- *Pas de comité des parties prenantes*
- *Région et État : une présence à doser*
- *Des élus qui peinent à passer du rôle de donneur d'ordre à celui de catalyseur d'énergie*
- *Des citoyens qui peinent à passer du rôle de consommateur à celui de contributeur*
- *Révision vue comme un exercice obligé pour obtenir le renouvellement du label PNR et pas suffisamment comme un projet politique partagé qui crée de la valeur ajoutée sur le territoire*
- *Les médias : juges ou parties ?*

Les enseignements :

- *Donner du sens et partager les motifs pour susciter la coopération et circonscrire le lobbying*
- *Organiser la fluidité et la lisibilité des informations et des procédures*
- *Varier et adapter les outils de mobilisation (en précisant bien s'il s'agit d'informer, de consulter ou de concerter, voire de co-décider)*
- *Rythmer la mobilisation sur la durée (et tenir compte des calendriers électoraux)*
- *Organiser la mobilisation pour la révision en pensant à sa pérennisation pour la mise en œuvre de la Charte*



Les éléments facilitateurs

- *Des échanges privilégiés avec les Communes et Intercommunalités (porte à porte) pendant la révision mais aussi en phase de mise en œuvre*
- *Des instances de gouvernance de projet déjà bien ouvertes à d'autres parties prenantes qu'aux seuls pouvoirs publics avec déjà des projets ou programmes réalisés en co-décision public-privé : ex GAL Leader, Maison du Tourisme du Pilat, Maison de la mobilité ...)*



